

FORMULAIRE DE REDEVANCES D'EXAMENS THEORIQUES
(A joindre obligatoirement à la fiche d'inscription à l'épreuve théorique)

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

JE SOUSSIGNE(E)

Nom patronymique			
Nom d'usage			
Prénom(s)			
Date de naissance		Lieu de naissance :	
Domicile	n° rue		
	Code postal		Ville :
Téléphone	☎ :		☎ :
Date de la Session présentée :/...../20..... Tout candidat absent à la session demandée sera soumis à une nouvelle redevance			
cocher la case appropriée			Tarif
<input type="checkbox"/> BB	<input type="checkbox"/> ULM	<input type="checkbox"/> IULM	30 €
<input type="checkbox"/> Instructeur de vol avion FI.A			60 €
<input type="checkbox"/> PPL/A- complet (5modules)		<input type="checkbox"/> PPL/H complet (5modules)	
<input type="checkbox"/> PPL/A- différentiel (3 modules)		<input type="checkbox"/> PPL/H- différentiel (3 modules)	
*Forfait pour les 5 ou 3 modules passés dans un délai de 18 mois fixes à/c de la date de la première présentation ou 12 mois glissants pour le PPL/H débuté avant le 05/03/2008.			60 €

1) Paiement :

- Vous adressez un chèque libellé à l'ordre de la "**Régie des recettes de la DSAC Nord**".
- Vous choisissez le paiement en espèce (vous devez vous déplacer et régler directement à la Régie des recettes de la DSAC Nord, située 9 rue de Champagne à Athis-Mons).

2) Exonération du paiement :

A - Vous êtes demandeur d'emploi :

Vous devez impérativement joindre l'**original** de l'historique de votre situation de demandeur d'emploi délivré par l'ANPE et datant de moins de 30 jours, attestant qu'à la date de la demande vous figuriez sur la liste des demandeurs d'emploi. Ce document devra faire apparaître le cachet de l'ANPE et la signature de l'agent l'ayant délivré **Faute d'un tel justificatif le paiement vous sera réclamé.**

B - Vous avez déjà réglé le forfait de l'examen: (Forfait valable 18 mois)

Date de votre 1^{ère} inscription et présence à l'examen :...../...../.....

C Mesures transitoires

Vous n'avez jamais réglé le forfait et avez obtenu un module avant le 1^{er} mars 2007 :

Date de l'obtention du (des) premier(s) module(s)

ET

Date de l'obtention du (des) derniers modules(s).....

SI VOTRE THEORIQUE EST PERIME, TOUT NOUVEL EXAMEN EST SOUMIS A REDEVANCES